

MAIRIE
de
BANNE

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 05 JUIN 2026**Date de convocation : **1^{er} juin 2026**Publication de la liste des délibérations : **08 juin 2026**

Le cinq juin deux mil vingt-six à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Banne, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Eliane CHALVET, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Mme CHALVET Éliane, M. COLOM-Y-CANALS François, Mme DUMAS Fabienne, Mme GINIER Éliane, M. FERRARI Constant, M. FOUILLERON Philippe, Mme MARGUERITE Isabelle, Mme BAISSON Marie-Laure, M. GÉRARD Sylvain, M. TIXIER Vincent, Mme BAUCHET Christelle, M. CLAVEL Serge et Mme STROHL Nelly formant la majorité des membres en exercice.

M. François COLOM Y CANALS a été élu secrétaire de séance.

Absents excusés : M. BRUNEL Florian ayant donné pouvoir à Mme CHALVET Éliane.

Absente : Mme MEIGNIER Martine

Nombre de Conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 13** **Absent : 2**

Le Maire de Banne certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance. **Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026.**

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 :

Secrétaire de séance : M. Phillipe FOUILLERON

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Élection des délégués titulaires et des délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 : Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Éliane CHALVET, Maire afin de désigner des délégués et leurs suppléants au sein du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs.

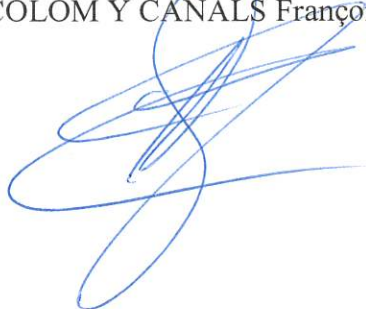
Il appartient au Conseil Municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs sachant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la Commune de Banne est fixé à 3 délégués et 3 suppléants.

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du Conseil Municipal, à l'issue des opérations de vote, sont proclamés élus :

- Délégués titulaires :
 - Mme CHALVET Éliane
 - Mme DUMAS Fabienne
 - M. COLOM Y CANALS François
- Délégués suppléants :
 - Mme BAISSON Marie-Laure
 - M. TIXIER Vincent
 - Mme BAUCHET Christelle

La séance est levée à 18h50.

Le secrétaire de séance,
COLOM Y CANALS François

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the name of the secretary.

Le Maire,
Eliane CHALVET

